



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **25 juin 2018**

Délibération n° 2018-2856

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Opération Lyon Part-Dieu - Participation à la remise, à titre onéreux, d'équipements publics d'infrastructure (hors zone d'aménagement concerté -ZAC-) - Place de Francfort, rue Flandin et accès au métro - Acompte sur les travaux du tunnel Vivier Merle - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 5 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 27 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Jeandin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Suchet), Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 25 juin 2018**Délibération n° 2018-2856**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Opération Lyon Part-Dieu - Participation à la remise, à titre onéreux, d'équipements publics d'infrastructure (hors zone d'aménagement concerté -ZAC-) - Place de Francfort, rue Flandin et accès au métro - Acompte sur les travaux du tunnel Vivier Merle - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Lyon 3° - ZAC Part-Dieu ouest fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020, votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Contexte

L'opération d'aménagement Lyon Part-Dieu recouvre un territoire de 177 hectares qui comprend 2 périmètres :

- le périmètre de la ZAC Part-Dieu ouest (38 hectares), dans lequel la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu procède aux études de réalisation et à la mise en œuvre opérationnelle de la ZAC Part-Dieu ouest,
- le périmètre dénommé "hors ZAC" dans la continuité du secteur géographique couvert par la ZAC Part-Dieu ouest dans lequel des actions d'aménagement nécessaires au territoire du projet Lyon Part-Dieu seront réalisées.

Par délibérations du Conseil n° 2015-0917 et n° 2015-0918 du 10 décembre 2015, la Métropole de Lyon a approuvé le bilan de la concertation et le dossier de création de la ZAC Part-Dieu ouest ainsi que le traité de concession conclu avec la SPL Lyon Part-Dieu pour la réalisation de l'opération Lyon Part-Dieu.

Par délibération du Conseil n° 2017-1914 du 10 avril 2017, la Métropole a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC Part-Dieu ouest ainsi que l'avenant n° 1 au traité de concession et la convention de participation d'équilibre de la Ville de Lyon à l'opération du secteur ZAC.

Par cette délibération, la Métropole a acté les participations de la Ville de Lyon affectées à la remise, à titre onéreux, des équipements publics de la ZAC ainsi que celles affectées à l'équilibre de l'opération.

Par délibération du Conseil n° 2018-2772 du 27 avril 2018, la Métropole a approuvé l'avenant n° 2 au traité de concession.

Il est proposé au Conseil d'individualiser une autorisation de programme, en vue du 1^{er} versement des participations de la Métropole, affectée à la remise à titre onéreux d'équipements publics des collectivités du périmètre hors ZAC.

II - Le programme des équipements publics (PEP) de l'opération Lyon Part-Dieu

Le PEP de la concession a été approuvé définitivement par délibération du Conseil n° 2017-1914 du 10 avril 2017, arrêtant le montant de participations aux remises d'ouvrages à titre onéreux de la Métropole.

1° - Dans le cadre de la ZAC

Le projet de PEP infrastructures de la ZAC Part-Dieu ouest comprend l'ensemble des travaux de voirie, de réseaux, d'espaces libres, d'installations diverses à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier à l'intérieur du périmètre de la ZAC.

Le montant du projet de PEP infrastructures de la ZAC est estimé à 195 984 951 € HT, soit 235 181 941 € TTC au stade du dossier de réalisation de la ZAC.

Le projet de PEP superstructures (crèche et extension de groupe scolaire) de la ZAC pour un montant estimé à 8,4 M € TTC au stade du dossier de réalisation.

2° - Dans le cadre du secteur hors ZAC

L'opération Lyon Part-Dieu s'appuie également sur la réalisation des ouvrages et des équipements d'infrastructures de dimension d'agglomération pour accompagner la mutation urbaine de ce secteur situé dans la continuité du secteur géographique couvert par la ZAC Lyon Part-Dieu ouest. Il comprend :

- place de Francfort tranches 1 et 2,
- rue Flandin nord et sud,
- rue Mazenod,
- rue Philip,
- rue Deruelle,
- esplanade Mandela,
- carrefour Paul Bert/Villette/Flandin/Lacassagne.

Ce PEP "hors ZAC" est estimé à 32 063 689 € HT, soit 38 476 427 € TTC.

Au total, le projet de PEP infrastructures de la concession est estimé à 228 048 640 € HT, soit 273 658 368 € TTC.

III - Participation à la remise, à titre onéreux, d'équipements publics d'infrastructure

Au titre du traité de concession et son avenant n° 1, le montant global des participations des collectivités affectées à la remise, à titre onéreux, d'équipements publics s'élève à 159 843 152 € HT, soit 191 811 782 € TTC. Cette participation est inchangée.

Pour la Métropole, la participation affectée à la remise, à titre onéreux, d'équipements publics pour la ZAC Part-Dieu ouest en budget d'investissement, s'élève à 120 316 594 € HT, soit 144 379 913 € TTC au taux de TVA en vigueur. Cette participation est inchangée.

La participation affectée à la remise, à titre onéreux, d'équipements publics des collectivités du périmètre hors ZAC en budget d'investissement s'élève à 34 991 195 € HT, soit 41 989 434 € TTC. Cette participation est inchangée.

Dans ce cadre, le montant de la participation à la remise, à titre onéreux, d'équipements publics d'infrastructure, sous maîtrise d'ouvrage SPL, à verser en 2018, s'élève à 15 756 656 € HT, soit 18 907 987 € TTC, dont 15 370 806 € HT, soit 18 444 968 € TTC pour la Métropole.

Cette participation est affectée aux ouvrages suivants :

1° - dans le cadre de la ZAC

- accès au métro, réalisation d'un accès au métro boulevard Vivier Merle en remplacement de l'accès place Béraudier pour un montant de 1 400 000 € HT, soit 1 680 000 € TTC intégralement à la charge de la Métropole,

- tunnel Vivier Merle : rallongement et mise aux normes de la trémie Vivier Merle permettant l'accès au futur parking sous la place Béraudier et la libération de l'espace en surface au profit des modes doux et transports en commun. La participation totale de la Métropole à la remise, à titre onéreux, du tunnel Vivier Merle s'élève à 33 155 871 € HT soit 39 787 046 € TTC (coût prévisionnel global travaux et honoraires). Le 1^{er} versement en 2018 représente un acompte finançant les dépenses réalisées cette même année et s'élève à 6 250 000 € HT, soit 7 500 000 € TTC intégralement à la charge de la Métropole.

2° - dans le cadre du secteur hors ZAC - place de Francfort et rue Flandin : réaménagement des espaces publics, de la gare routière et du dépose-minute ainsi que de la voirie de desserte pour un montant de 8 106 656 € HT, soit 9 727 988 € TTC, dont 9 264 968 € TTC pour la Métropole.

IV - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Il convient d'individualiser une autorisation de programme partielle pour les rachats d'ouvrage sur l'opération n° 0P06O5012 - Lyon 3° ZAC Part-Dieu ouest d'un montant de 18 444 968 € TTC en dépenses à la charge du budget principal ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement à l'aménageur de la participation affectée à la réalisation des aménagements de la place de Francfort, de la rue Flandin et de l'accès au métro, ainsi qu'un acompte sur les travaux du tunnel Vivier Merle dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC Part-Dieu ouest et du secteur hors ZAC à Lyon 3°, d'un montant de 15 370 806 € HT, soit 18 444 968 € TTC.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, pour un montant de 18 444 968 € TTC en dépenses à la charge du budget principal à prévoir en 2018 sur l'opération n° 0P06O5012.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2018 et suivants - chapitre 21, pour un montant de 18 444 968 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2018.